



4ème rencontre départementale du service civique :

Mardi 27 mars 2018



dossier de presse

CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service de la communication interministérielle (SCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.loire-atlantique.gouv.fr



Le service civique : ça fonctionne !

8 ans d'existence, 270 000 volontaires, de tous horizons, engagés dans des missions d'intérêt général, le service civique a fait ses preuves. Il est, aujourd'hui, le premier dispositif d'engagement volontaire pour les jeunes. En offrant la possibilité aux 16 et 25 ans, et jusqu'à 30 ans quand ils sont en situation de handicap, sans condition de diplôme ni d'expérience, de devenir volontaire, le service civique joue un rôle sociétal majeur en apportant une réponse concrète et qui fait sens pour les jeunes. Nicole Klein, préfète de la région Pays-de-la-Loire, préfète de la Loire-Atlantique a rencontré ce jour 40 jeunes accompagnés de leurs tuteurs qui ont fait le choix de s'engager dans un service civique.

Le dispositif du service civique fête ses 8 ans en mars 2018. A cette occasion, Nicole Klein a rencontré ce jour quarante binômes tuteurs/volontaires. « *Il est essentiel de mobiliser notre jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux. Avec le service civique, nous leur proposons un cadre d'engagement sécurisant dans lequel ils peuvent mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. En favorisant la mixité sociale et la cohésion nationale, le service civique est aujourd'hui perçu, et vécu par les jeunes comme une véritable expérience utile pour eux-même et pour les autres. C'est pourquoi, il est important pour moi d'accueillir ces jeunes et leurs tuteurs* », explique la préfète. Cette 4^{ème} rencontre départementale du service civique est plus particulièrement consacrée au tutorat et permettra de poser les bases d'une charte des tuteurs. La qualité du tutorat est en effet un élément important pour l'image et pour améliorer la performance du dispositif.

On compte, pour l'année 2017, près de 2 000 jeunes engagés en service civique. Ce chiffre a triplé depuis 2015. Un trentaine d'entre eux étaient en situation de handicap. Pour développer l'accessibilité du dispositif à ce public prioritaire, les services de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) en partenariat avec T'CAP et les CEMEA ont mis en place une expérimentation qui se déroulera de 2018 à 2019 et qui pourrait prendre la forme d'une action de formation en direction de structures n'accueillant pas de jeunes en service civique en situation de handicap.

Une forte volonté en Loire-Atlantique pour développer le service civique

En Loire-Atlantique, les services de l'État via la direction départementale déléguée de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) se sont fortement engagés pour favoriser le développement du service civique. Dès 2010, tout a été mis en oeuvre pour que le dispositif soit connu et qu'il y ait une offre de missions suffisante pour répondre à la demande. Un plan départemental de mobilisation a été élaboré en 2015 autour de trois axes :

- Développer l'offre de missions dans le département, notamment en direction des collectivités territoriales ;
- Garantir la qualité des missions proposées aux volontaires et de l'effectivité d'un tutorat
- Informer et accompagner les jeunes pour rendre le dispositif accessible à tous (favoriser l'accès aux trois publics prioritaires : les jeunes en situation de handicap, les jeunes dits « décrocheurs scolaires » et les jeunes habitant en quartier prioritaire de la politique de la ville).

LE SERVICE CIVIQUE C'EST QUOI ?

- **Une mission d'intérêt général** à effectuer dans un des neuf domaines du référentiel national, pour un organisme privé à but non lucratif (notamment les associations) ou une personne morale de droit public.
- **une durée moyenne de huit mois** et d'au moins 24 heures hebdomadaires.
- **une indemnité pour le volontaire de 473,04 €** versée par l'État plus 107,58 € à la charge de l'organisme d'accueil (au 30 octobre 2017) et un régime complet de protection sociale financé par l'État.





Dossier de presse

Promotion du dispositif service civique, développement de l'offre de missions dans le département, accompagnement des structures d'accueil dans le montage du dossier et conseils sur la pertinence du contenu de la mission, instruction des demandes d'agrèments locaux, contrôle des structures en vue de garantir la qualité du dispositif, accompagnement des référents dans l'accueil, le suivi et la formation de leurs volontaires et de leurs tuteurs..., en 2017, l'Etat a encore amplifié son effort.

Les agrèments locaux, reflet de la dynamique départementale

Depuis 2014, les agrèments locaux délivrés ont nettement augmenté en Loire-Atlantique, ce qui a mécaniquement eu un effet positif sur le nombre de volontaires. Le nombre de structures agrèées dans le département a doublé entre 2014 et 2015, conformément à l'objectif national. 117 nouveaux organismes ont été agrèés et 173 demandes d'avenants réalisés pour l'accueil de volontaires supplémentaires. Dans le département, si la part des collectivités agrèées est un peu moins élevée qu'en région et qu'au niveau national, elle ne cesse de progresser (+9 % en 2015 et +15 % en 2017). Au total, 42 collectivités territoriales ont obtenu l'agrèment service civique. A titre d'exemple, le Conseil départemental, compte, dans ses effectifs, 18 volontaires (mission de 8 mois dans des secteurs variés). Pour inciter les communes à s'engager, il propose de financer la moitié de l'indemnité mensuelle aux collectivités qui souhaitent accueillir des volontaires.

La formation des jeunes et des tuteurs

Les organismes agrèés ont l'obligation d'assurer aux volontaires la participation à deux types de formation :

- une formation civique et citoyenne, visant à renforcer le sens civique du volontariat et à les sensibiliser aux enjeux de la citoyenneté et de l'engagement. (15 formations pour le 1^{er} trimestre 2018 ; 35 en 2017 et 24 en 2016)
- une formation au secourisme (au 21 novembre 2016, 1 373 volontaires ont été formés au PSC1)

Par ailleurs, les tuteurs sont invités à un temps dédié leur permettant de mieux appréhender leur rôle et leur mission de conseil et d'accompagnement des jeunes dans leur projet d'avenir. (14 formations organisées en 2017, soit trois fois plus qu'en 2015).

QUELQUES CHIFFRES

Le service civique en France

- **122 000 jeunes engagés en service civique en 2017**, dont 80 000 entrés en mission après le 1^{er} janvier, la France est devenue le 1^{er} pays d'Europe pour le volontariat des jeunes ;
- Plus d'un Français sur deux cite spontanément le service civique comme le 1^{er} dispositif d'engagement proposant aux jeunes des missions citoyennes ;
- 90 % des 16-25 ans et 92% des plus de 25 ans déclarent avoir une très bonne ou plutôt image du service civique
- 67% des 16-25 ans se déclarent intéressés et prêts à s'engager en service civique ;
- A la fin de leur mission, 9 jeunes sur 10 se déclarent satisfaits voire très satisfaits de leur service civique et près de 94% le recommanderaient à un(e) ami(e) ;
- Près d'1 jeune sur 3 estime que le service civique est un moyen d'acquérir de l'expérience qui pourrait lui servir dans son parcours professionnel et lui permet de gagner en confiance et en compétence.

Le service civique en Loire-Atlantique

- 1 918 jeunes engagés en service civique en 2017 (soit + 20% par rapport à 2016 ; un nombre qui a presque triplé depuis 2015) ;
- 1,7% des volontaires étaient en situation de handicap en 2017 (contre 1.51 dans la région et 1,1% en France) ;
- La part des jeunes femmes s'est encore accrue (63%) ;
- Les jeunes résident très majoritairement sur un axe Nantes-Saint-Nazaire ;
- Beaucoup sont qualifiés (près de la moitié ont bac+2 et plus) ;
- La répartition des missions par secteur d'activité en Loire-Atlantique est proche des tendances nationales : éducation : 29 % (28 % au niveau national) ; solidarité : 23 % (28 % au niveau national) ; culture et loisirs : 17 % (15 % au niveau national) ; mémoire et citoyenneté : 8 % (7 % au niveau national) ; environnement : 7 % (7 % au niveau national) ; sport : 11 % (13 % au niveau national) ; santé : 3 % (4 % au niveau national) ; développement international et action humanitaire : 2 % (1 % au niveau national).